

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 15/077/2006 – ÉFAI

Londres, le 17 août 2006

Action complémentaire sur l'AU 212/06 (MDE 15/074/2006 du 15 août 2006)

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉPLACEMENTS FORCÉS

Nouveau sujet de préoccupation : **IMPUNITÉ**

ISRAËL / LIBAN

la population civile en Israël et au Liban

Le 14 août, un cessez-le-feu entre Israël et le *Hezbollah* (Parti de Dieu), auquel le Conseil de sécurité des Nations unies avait appelé dans la résolution 1701, est entré en vigueur. Entre le début du conflit, le 12 juillet, et le début de cette trêve, un millier de civils auraient été tués au Liban par des raids aériens et des tirs d'artillerie lourde de l'armée israélienne, et une quarantaine de civils, dans le nord d'Israël, auraient perdu la vie lors d'attaques à la roquette du *Hezbollah*.

Jusqu'au cessez-le-feu, les attaques aveugles et disproportionnées contre la population civile se sont poursuivies sans relâche des deux côtés de la frontière, l'armée israélienne pilonnant notamment des infrastructures civiles dans tout le Liban. Dans la soirée du 11 août, les forces israéliennes ont bombardé un convoi de véhicules dans le sud de la plaine de la Békaa, dans l'est du Liban, tuant au moins six civils, dont un bénévole libanais de la Croix-Rouge, et blessant 32 personnes. Ce convoi, qui rassemblait plusieurs centaines de personnes d'après le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), venait de la région de Marjayoun, dans le sud du Liban, qui est régulièrement attaquée par l'armée israélienne. Pendant une partie de la journée, il avait été escorté par des soldats de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Les autorités israéliennes ont affirmé que l'attaque avait été déclenchée par erreur, parce que l'armée croyait que des combattants du *Hezbollah*, transportant des armes, figuraient dans ce convoi.

Le 10 août, au début de l'après-midi, des avions israéliens ont largué sur le centre de Beyrouth, la capitale libanaise, des tracts invitant les habitants des quartiers de Hay Sallum, Bourj al Barajneh et Chiyah à évacuer ces zones, celles-ci étant susceptibles d'être attaquées par les forces israéliennes. Un de ces quartiers, Chiyah, avait déjà été bombardé par les forces israéliennes trois jours plus tôt, le 7 août, et plus de 50 civils avaient été tués. Des délégués d'Amnesty International se sont rendus sur les lieux le lendemain du bombardement ; ils ont découvert une scène de désolation, des corps de femmes et d'enfants étant encore dégagés des décombres. Trois jours après l'offensive, les équipes de secours étaient encore à pied d'œuvre. Les forces israéliennes n'avaient pas prévenu les habitants de la zone de l'imminence d'attaques aériennes. Ce secteur était même jugé plus sûr que d'autres quartiers de la capitale et des personnes qui avaient dû fuir leur foyer, dans d'autres régions du pays, y avaient trouvé refuge.

Les forces israéliennes multipliant les secteurs pris pour cible, le nombre de personnes déplacées a continué à augmenter. Un mois après le début du conflit, environ un million de personnes, soit un quart de la population totale du Liban, avaient été contraintes de fuir leur domicile. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, beaucoup de déplacés ont pris le chemin du retour, mais des dizaines de milliers de personnes n'ont plus d'endroit où aller, leur maison n'étant plus qu'un tas de ruines.

D'après les données recueillies par Amnesty International, des centaines de civils ont été tués par les forces israéliennes lors d'attaques menées contre des zones résidentielles qui ont entraîné des destructions massives. D'autres ont trouvé la mort dans leur véhicule, alors qu'ils obéissaient aux ordres de l'armée israélienne en quittant leur foyer, dans le sud du Liban.

Une quarantaine de civils israéliens ont été tués lors d'attaques lancées par le *Hezbollah* sur des villages ou des villes telles que Haïfa, Kiryat Shmona, Nahariya, Safad, Maalot et Acre. Le *Hezbollah* aurait tiré environ 4 000 roquettes sur le nord d'Israël, souvent dans des zones habitées par des civils. Les délégués d'Amnesty International qui se sont rendus dans le nord d'Israël pour recueillir des informations sur ces

attaques ont trouvé des éléments prouvant que certaines des roquettes utilisées par le *Hezbollah* contenaient des milliers de roulements à billes d'acier, qui augmentent leur dangerosité puisque même ceux qui ne se trouvent pas dans la zone directement touchée peuvent être tués ou grièvement blessés par la dispersion de ces roulements à billes.

Amnesty International exhorte le Conseil de sécurité des Nations unies à demander au secrétaire général de diligenter une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les violations du droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit, notamment sur les violations assimilables à des crimes de guerre. Ces investigations devront être menées par des experts qui recevront toutes les ressources et l'assistance nécessaires à leur mission. Les conclusions de l'enquête devront être rendues publiques et comprendre des recommandations visant à mettre un terme aux violations et à empêcher qu'elles ne se reproduisent.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par le fait que l'accord relatif au cessez-le-feu actuellement en vigueur ne fasse aucune mention de la nécessité de respecter les dispositions du droit international humanitaire, notamment l'obligation, pour les auteurs de violations, de rendre compte de leurs actes ;
- exhortez votre gouvernement à user de son influence auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour demander au secrétaire général de mettre immédiatement sur pied une équipe d'experts faisant autorité qui seront chargés de mener une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les violations du droit international humanitaire commises au Liban et en Israël, notamment celles qui sont assimilables à des crimes de guerre ;
- demandez à votre gouvernement d'insister pour que tous les moyens financiers et techniques nécessaires soient mis à la disposition des enquêteurs afin qu'ils puissent mener à bien cette mission. Les conclusions de l'enquête devront être rendues publiques et comprendre des recommandations visant à mettre un terme aux violations et à empêcher qu'elles ne se reproduisent.
- demandez instamment que toute personne contre laquelle il existe des éléments tendant à prouver qu'elle est responsable de crimes de guerre soit traduite en justice dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité.

**APPELS AU :
Ministre des Affaires étrangères de votre gouvernement**

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël et du Liban dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 28 SEPTEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*